




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-626**

Séance publique du

13 décembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161213- lmc1101956-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2016
Date de réception : jeudi 15 décembre 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : PROGRAMME DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES - FONTAINE DES
PRECHEURS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DL 2016-454 DU 23 SEPTEMBRE 2016**

Le 13 décembre 2016 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Odile BONTHOUX à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Françoise TERME à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
Direction Architecture Patrimoine et
Musées

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2016

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PROGRAMME DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES -
FONTAINE DES PRECHEURS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DL 2016-454 DU 23
SEPTEMBRE 2016 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le 23 septembre 2016 dernier, par délibération n° DL.2016-454, vous avez approuvé l'autorisation du lancement d'un diagnostic préalable concernant la fontaine des Prêcheurs située devant l'Eglise de la Madeleine en vue de programmer ensuite les travaux de restauration du monument classé au titre des Monuments Historiques. Ce projet de restauration s'inscrit, avec l'opération Eglise de la Madeleine, dans une complémentarité du projet global de réaménagement de l'espace urbain Verdun, Prêcheurs, Madeleine.

Afin d'optimiser le délai de réalisation des travaux de restauration de la dite fontaine, il vous est proposé de compléter la décision prise le 23 septembre dernier en incluant la phase de maîtrise d'oeuvre et de réalisation des travaux de restauration dans la dite autorisation. Il s'agit donc d'une modification de la procédure d'avis d'appel public à concurrence qui aura pour objet trois phases : diagnostic préalable, maîtrise d'oeuvre et travaux et ceci afin d'optimiser le temps qui sera consacré à ces phases et d'inclure le programme de cette opération de restauration dans le calendrier global des travaux de réalisation de l'espace urbain.

Par conséquent, mes chers collègues, il vous est proposé de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de cette modification du montage de l'opération de restauration associant les trois phases : diagnostic préalable, maîtrise d'oeuvre et travaux ;

- **AUTORISER** le lancement de l'opération de restauration complète de la fontaine des Prêcheurs ;
- **ACCEPTER** la fiche opérationnelle annexée au présent rapport ;

DL.2016-626 - PROGRAMME DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES -
FONTAINE DES PRECHEURS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DL 2016-454 DU 23
SEPTEMBRE 2016 -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE

LA VILLE

DGAS Bâtiments et grands équipements
Direction Architecture Patrimoine et Musées
Service Valorisation des biens mobiliers

**FICHE OPÉRATIONNELLE PATRIMOINE HISTORIQUE PROTÉGÉ -
RESTAURATION DE LA FONTAINE DES PRÊCHEURS**

Date ou période de réalisation envisagée :

- Études : 2017
- Travaux : 2017-2018

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
Prestations de services liées à l'opération		
Diagnostic préalable	50.000 €	Coût prévisionnel

Maîtrise d'œuvre – 12 % du montant prévisionnel des travaux (150.000 €)	18.000 €	y compris Ordonnancement Pilotage Coordination (O.P.C.) - Coût prévisionnel
Coordination Sécurité Protection de la Santé (C.S.P.S.) sur la base de 416 € HT (frais de dossier) + 5 mois de travaux à 350 € HT	2.166 €	Coût prévisionnel
Contrôle technique	2.000 €	
Total prestations de services	72.166 €	

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
Prestations de travaux		
Réfection de la calade	150.000 €	Coût prévisionnel de l'estimation
Maçonnerie et pierre de taille		
Restauration de sculptures		
Fontainerie		
Total travaux		
Montant total de l'opération	222.166 €	

FONTAINE DES PRECHEURS - PLANNING DE SUIVI D'OPERATION

	Années			2016												2017												2018											
	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12												
Opérations mises en œuvres																																							
Mise au point des pièces du marché																																							
Lancement du marché																																							
Marché en cours de consultation																																							
1 Étude d'évaluation et diagnostic de la fontaine de la Rotonde																																							
Mission de maîtrise d'œuvre : calade																																							
Mission de maîtrise d'œuvre : Fontaine																																							
11 Démarrage et exécution des travaux																																							
12																																							

EN COURS DE RÉALISATION

RÉALISÉ

A RÉALISER